

# PPRI de l'Anguienne



## CONCERTATION

### Pourquoi un PPRI de l'Anguienne ?

#### Un régime hydraulique particulier

L'Anguienne est un cours d'eau long de 13,4 kilomètres, qui prend sa source sur la commune de Dirac. Le bassin versant, allongé selon un axe Sud-Est-Nord-Ouest, est constitué d'une vallée principale taillée dans le relief et d'une multitude de petites combes sèches drainant les versants.

L'Anguienne a la particularité d'avoir été exploitée depuis très longtemps : de nombreux biefs ont été créés ou aménagés afin d'alimenter jusqu'à 12 moulins répartis sur son cours.

Depuis les années 1970-1972, sur les deux derniers kilomètres précédant sa confluence avec la Charente, l'Anguienne est canalisée en souterrain sur le territoire communal d'Angoulême.

Les versants qui dominent la vallée présentent de **fortes pentes** et la zone urbaine d'Angoulême, dans le bassin versant, est **très imperméabilisée**. Ce contexte favorise des apports latéraux rapides et abondants à la rivière par ruissellement.



#### Des enjeux humains importants



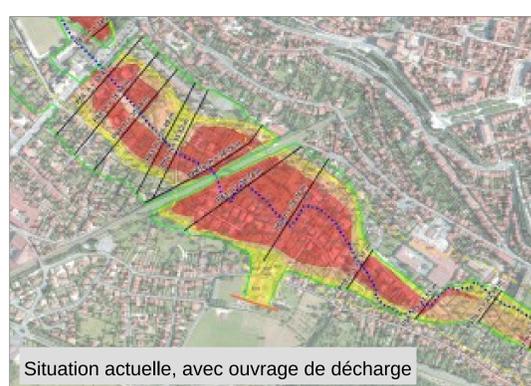
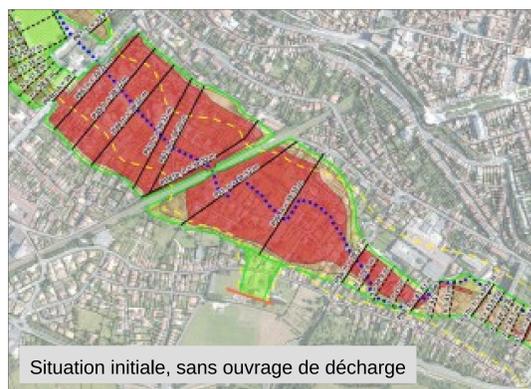
Le quartier Saint-Martin au pied de la vieille ville

L'Anguienne connaît **des crues débordantes fréquentes**. Les enjeux restent toutefois limités sur les trois communes de l'amont. En revanche, le tronçon souterrain d'Angoulême a, lui, une **section bien trop faible pour assurer le transit des crues**. En cas de saturation du tronçon couvert, la zone urbaine est exposée à des divagations potentiellement dangereuses et une **sur-inondation importante** (hauteur localement supérieure à 5 m) à l'amont des remblais qui barrent la vallée.

Dès 2013, la réalisation d'un ouvrage de décharge, sous la rue de Bordeaux est envisagée. Il a pour objectif de **limiter l'emprise et la hauteur de l'inondation**. Cet ouvrage n'a toutefois aucun effet sur l'insuffisance hydraulique du tronçon souterrain. Le quartier de Saint-Martin reste donc très vulnérable aux divagations de l'Anguienne.

#### La carte des aléas avant et après travaux

#### La reprise du PPRI



La première version du PPRI de l'Anguienne, en 2013, qui considérait la situation hydraulique de l'époque, a légitimement imposé de **fortes contraintes réglementaires** à cause des importantes accumulations d'eau à l'amont des remblais routiers et ferroviaires qui traversent la vallée.

La réflexion engagée par les élus locaux et les services de l'État a débouché sur la **réalisation de l'ouvrage de décharge** sous la rue de Bordeaux, dont le rôle est d'éviter le blocage des écoulements.

Il en résulte un **aléa moindre, en emprise et en intensité**, avec des contraintes réglementaires moins pénalisantes pour la population et les collectivités.

| Quartier Saint-Martin   | Situation initiale | Après construction de l'ouvrage |
|-------------------------|--------------------|---------------------------------|
| Surfaces inondées       | 10 ha              | 3 ha                            |
| Surfaces du bâti inondé | 1,3 ha             | 0,2 ha                          |